

offerte par bon nombre de collèges commerciaux et écoles de métiers privés. L'enseignement professionnel se donne également dans le cadre de programmes d'apprentissage. Les apprentis acquièrent leur formation principalement en cours d'emploi, et de plus ils suivent des cours dans une école de métiers soit le soir, soit le jour à temps plein, pendant une période de trois à 10 semaines par an.

7.2.4 Enseignement postsecondaire non universitaire

7.2.4.1 Collèges communautaires et établissements connexes

Les collèges communautaires et établissements connexes offrent divers programmes d'études postsecondaires qui permettent aux élèves de passer à l'université après avoir suivi des cours pouvant représenter jusqu'à trois années d'études universitaires, ou de recevoir une formation technique/professionnelle grâce à des programmes qui peuvent durer jusqu'à quatre ans et qui s'adressent à ceux qui veulent travailler à titre de technologue qualifié.

Pour être admis, il faut le diplôme d'études secondaires, mais certains établissements admettent les «élèves mûrs», soit ceux qui sont aptes mais qui ne remplissent pas les conditions normales. Des programmes préparatoires sont également offerts pour aider les élèves à combler certaines lacunes.

Les programmes offerts dans le domaine technique/professionnel sont très diversifiés et reflètent les besoins en main-d'œuvre de la communauté environnante. Parmi les autres programmes, on peut citer: administration commerciale, arts appliqués, sciences de la santé et une vaste gamme de technologies (architecture, mécanique, électricité, chimie et exploitation des ressources). Bon nombre de ces collèges offrent des programmes d'éducation permanente avec ou sans crédits.

En 1973-74, il y avait au Canada 141 établissements offrant des programmes de niveau collégial. Il y en avait 11 dans les provinces de l'Atlantique, 68 au Québec, dont 36 CEGEP (collèges d'enseignement général et professionnel), 29 en Ontario, dont 21 CAAT (collèges d'arts appliqués et d'enseignement technique), 21 dans les provinces des Prairies et 12 en Colombie-Britannique.

7.2.4.2 Enseignement des sciences infirmières

Les cours menant au diplôme d'infirmière «autorisée» se donnaient traditionnellement dans les écoles d'hôpital. En 1964, le Ryerson Institute of Technology est devenu le premier établissement non hospitalier au Canada à offrir ce genre de formation. Depuis lors, on tend à transférer des hôpitaux aux collèges communautaires la plupart des programmes menant à un diplôme en sciences infirmières, lesquels préparent les diplômées à être reçues comme infirmières autorisées. Il n'existe plus d'écoles hospitalières au Québec, en Ontario ou en Saskatchewan. Dans les autres provinces de l'Ouest, bien que la formation ait été donnée principalement dans les écoles hospitalières en 1973-74, des programmes menant à un diplôme en sciences infirmières existaient également dans les collèges communautaires. Ce n'est que dans les provinces de l'Atlantique que les cours se donnaient exclusivement dans les écoles hospitalières. Dans bien des cas, le transfert aux collèges communautaires des programmes menant à un diplôme a réduit la formation de trois à deux ans. Au Québec toutefois, le programme est encore de trois ans.

Il existe également des écoles de sciences infirmières dans les universités, où les élèves peuvent obtenir un baccalauréat en sciences infirmières ou un grade équivalent. Les diplômés de ces cours sont également admissibles à l'autorisation, mais elles jouissent d'un avantage supplémentaire lorsqu'elles postulent un emploi dans l'administration ou dans l'enseignement.

7.2.4.3 Formation pédagogique

Jusqu'à récemment, seuls les enseignants du niveau secondaire devaient avoir un diplôme universitaire. Les enseignants du niveau primaire recevaient leur